

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE DU 09 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de Saussines, sous la présidence de Monsieur BERTHE

Date de convocation : 2 mars 2023

Date d'affichage de la convocation : 2 mars 2023

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 10

Votants : 10

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Corinne PEYRARD

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHES, Pauline MIQUEL.

Sommières : Patrick CAMPABADAL Serge CODEMO, Ombeline MERCEREAU, Arlette SCHNEIDER.

Villevieille : Marc BERTHE, Philippe RENOU.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Jean REVERSAT, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2023-03.02) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Madame la Présidente présente au Comité Syndical le compte administratif 2022.
Le résultat de l'exercice 2022 est résumé dans le tableau ci-dessous :

		BUDGET PRIMITIF	COMPTE ADMINISTRATIF	
FONCTIONNEMENT	Exercice 2022	DEPENSES	743 000,00 €	547 501,39 €
		RECETTES	743 000,00 €	854 272,53 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE FONCTIONNEMENT			306 771,14 €
INVESTISSEMENT	Exercice 2022	DEPENSES	2 326 941,00 €	1 278 654,75 €
		RECETTES	2 326 941,00 €	899 136,61 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT			- 379 518,14 €
	Solde d'exécution d'investissement reporté 2022			1 242 531,56 €
	Solde d'exécution d'investissement à reporter 2023			863 013,42 €
TOTAL DES SECTIONS				1 169 784,56 €

Madame la Présidente propose de reporter en 2023 le résultat de la section fonctionnement, soit **306 771,14 €** pour financer de nouvelles dépenses d'investissement.

Après avoir élu son Président (Mme La Présidente du Syndicat Intercommunal ne pouvant prendre part au vote), il est proposé, au Comité Syndical, de se prononcer sur le compte administratif 2022.

Madame la Présidente ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée.

Monsieur BERTHE, doyen d'âge, préside le vote.

Mise au vote :

Votants : 10

Votes pour : 10

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2022, qui est conforme au compte de gestion du trésorier ;
- D'affecter en 2023 la totalité de l'excédent de fonctionnement 2022, soit **306 771,14 €**, pour financer de nouvelles dépenses d'investissement, par inscription à l'article 1068 (excédent capitalisé) ;
- De préciser que le résultat de la section d'investissement sera reporté en 2023, soit **863 013,42 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2023

Application agréée E-legaite.com

09_DE-030-253003255-20230309-2023_03_02_